

TSX:LBS, LBS.PRA

BROMPTON
Funds

Life & Banc Split Corp.

Rapport intermédiaire 2024

**VALUE
INTEGRITY
PERFORMANCE**

THE FOUNDATION FOR EXCELLENCE

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le 16 août 2024

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement de Life & Banc Split Corp. (le « Fonds ») contient les faits saillants de nature financière, mais non les états financiers intermédiaires non audités du Fonds, qui sont présentés à la suite de ce rapport. Il est possible d'obtenir les états financiers annuels audités ou intermédiaires non audités gratuitement en appelant au 1 866 642-6001, en écrivant à Relations avec les investisseurs, Brompton Funds, Bay Wellington Tower, Brookfield Place, 181 Bay Street, Suite 2930, Box 793, Toronto (Ontario) M5J 2T3, ou en consultant notre site Web (www.bromptongroup.com) ou celui de SEDAR (www.sedar.com). Les porteurs d'actions peuvent également communiquer avec Brompton Funds par l'une des méthodes susmentionnées pour obtenir un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration du Fonds, des documents d'information sur le vote par procuration, du rapport du comité d'examen indépendant ou des documents d'information trimestrielle sur le portefeuille.

LE FONDS

Life & Banc Split Corp. est une société de placement à capital variable gérée par Brompton Funds Limited (le « gestionnaire »). Le Fonds a des actions de catégorie A et des actions privilégiées en circulation, qui se négocient à la Bourse de Toronto (TSX) sous les symboles LBS et LBS.PR.A. Les actions de catégorie A et les actions privilégiées sont admissibles aux REER, RPDB, FERR, REEE, CELI et CELIAPP. Les actions privilégiées ont un niveau de risque « faible à moyen » et sont notées Pfd 3 par Dominion Bond Rating Service Limited (DBRS).

Les actions privilégiées du Fonds donnent droit à des versements trimestriels cumulatifs fixes, habituellement des dividendes canadiens déterminés qui sont moins imposés que le revenu d'intérêts. Elles ont priorité de rang sur les actions de catégorie A en cas de liquidation. Toutefois, la valeur liquidative des actions privilégiées n'augmente généralement pas lorsque la valeur des placements sous-jacents augmente. Les actions de catégorie A suivent généralement les fluctuations des placements sous-jacents, mais de façon plus prononcée que si l'investisseur détenait ces titres sous-jacents directement. Cette accentuation des rendements, connue sous le nom de levier financier, est offerte par les actions privilégiées.

OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE PLACEMENT

Les objectifs de placement du Fonds sont les suivants :

- i) verser trimestriellement aux porteurs d'actions privilégiées des distributions en espèces fixes et cumulatives et leur rembourser le prix d'émission initial de 10,00 \$ par action à la date d'échéance;
- ii) verser mensuellement aux porteurs d'actions de catégorie A des distributions en espèces ciblées à 0,10 \$ par action et leur offrir un potentiel de croissance de la valeur liquidative par action de catégorie A.

Pour atteindre ces objectifs, le Fonds investit, sur une base presque équipondérée, dans un portefeuille d'actions ordinaires des six plus importantes banques canadiennes et de quatre grandes sociétés canadiennes d'assurance vie cotées en bourse.

Banques canadiennes	Sociétés canadiennes d'assurance vie
Banque de Montréal	Great-West Lifeco Inc.
La Banque de Nouvelle-Écosse	iA Société financière inc.
Banque Canadienne Impériale de Commerce	Société Financière Manuvie
Banque Nationale du Canada	Financière Sun Life inc.
Banque Royale du Canada	
La Banque Toronto-Dominion	

Il incombe au gestionnaire de veiller à ce que le portefeuille respecte les directives de placement et les critères de rééquilibrage du Fonds. Le portefeuille du Fonds est rééquilibré au moins une fois par année pour tenir compte des variations de la valeur de marché des placements et pour refléter l'effet d'une fusion ou d'une acquisition sur une ou plusieurs des banques ou des sociétés d'assurance vie. Le gestionnaire, à l'occasion et à son gré, vend de façon sélective des options d'achat couvertes sur les placements du portefeuille afin d'obtenir de la trésorerie distribuable supplémentaire et de réduire la volatilité. Le Fonds peut de temps à autre détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

Niveau de risque des actions privilégiées

Le 7 août 2024, le Fonds a annoncé avoir attribué un niveau de risque « faible à moyen » aux actions privilégiées. Le niveau de risque est directement comparable aux niveaux standards utilisés par les FNB et les fonds communs de placement canadiens. Il s'ajoute à la notation attribuée par Morningstar DBRS comme outil d'évaluation du profil de risque des actions privilégiées.

Émissions

Le 25 avril 2024, le Fonds a réalisé une émission d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées, pour un produit brut total d'environ 27,9 M\$. Les actions de catégorie A ont été offertes à un prix de 7,65 \$ par action et les actions privilégiées, à un prix de 10,00 \$ par action.

Le 26 juin 2024, le Fonds a réalisé une émission d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées, pour un produit brut total d'environ 36,2 M\$. Les actions de catégorie A ont été offertes à un prix de 7,55 \$ par action et les actions privilégiées, à un prix de 10,15 \$ par action.

RISQUES

Les risques associés à un placement dans des actions du Fonds figurent dans la notice annuelle 2023, disponible sur le site Web du Fonds (www.bromptongroup.com) ou sur celui de SEDAR (www.sedar.com). Aucun changement ayant pu avoir une incidence significative sur les risques associés à un placement dans les actions du Fonds n'a eu lieu au cours de la période close le 30 juin 2024.

RÉSULTATS

Distributions

Les distributions en espèces versées aux porteurs d'actions de catégorie A se sont élevées à 0,60 \$ par action pour le semestre clos le 30 juin 2024, ce qui représente des versements mensuels de 0,10 \$ par action, inchangés par rapport au semestre clos le 30 juin 2023. Les distributions en espèces sur les actions privilégiées se sont élevées à 0,36 \$ par action pour le semestre clos le 30 juin 2024, contre 0,27 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2023, car le taux de distribution trimestriel est passé de 0,13625 \$ à 0,18125 \$ le 31 octobre 2023. Depuis son établissement, le 17 octobre 2006, le Fonds a versé des distributions en espèces de 19,45 \$ par action de catégorie A et 9,28 \$ par action privilégiée.

Le Fonds offre un régime de réinvestissement des distributions qui permet aux porteurs d'actions de catégorie A de réinvestir automatiquement les distributions en espèces mensuelles, sans commission, dans des actions supplémentaires de catégorie A. En vertu du régime, au cours de la période close le 30 juin 2024, 150 081 actions de catégorie A ont été acquises sur le marché, à un prix moyen de 7,84 \$ par action.

Revenus et charges

Le Fonds a généré des revenus de 0,42 \$ par action de catégorie A au cours du semestre clos le 30 juin 2024, inchangés par rapport au semestre clos le 30 juin 2023.

Les charges se sont établies à 0,17 \$ par action de catégorie A pour la période close le 30 juin 2024, contre 0,10 \$ par action pour la même période en 2023. Elles comprennent la rémunération des placeurs pour compte et l'amortissement de la prime/l'escompte sur actions privilégiées liés aux émissions d'actions privilégiées, le cas échéant. Compte non tenu de ces frais, les charges se sont élevées à 0,07 \$ par action de catégorie A pour le premier semestre de 2024, contre 0,06 \$ par action de catégorie A pour la même période en 2023.

Valeur liquidative

La valeur liquidative par action de catégorie A était de 6,74 \$ au 30 juin 2024, en baisse de 9,9 % par rapport à 7,48 \$ au 31 décembre 2023. La valeur liquidative totale du Fonds était de 764,2 M\$ au 30 juin 2024, en hausse par rapport à 723,6 M\$ au 31 décembre 2023. Au cours de la période close le 30 juin 2024, le Fonds a réalisé deux émissions d'actions pour un produit brut de 64,1 M\$, et a obtenu un produit de 11,6 M\$ pour des actions émises dans le cadre du programme d'émissions d'actions au prix du marché.

Portefeuille

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le portefeuille du Fonds comptait dix titres, soit six titres de banques canadiennes et quatre titres de sociétés canadiennes d'assurance vie. Le portefeuille a fait l'objet d'un rééquilibrage en juin 2024, conformément aux directives de placement du Fonds. La pondération du portefeuille et une liste détaillée des titres détenus figurent dans les états financiers.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2024, le portefeuille du Fonds a enregistré un gain net réalisé de 7,5 M\$ et une variation de la perte latente de 10,1 M\$. Les pertes du Fonds dans le secteur bancaire sont essentiellement attribuables à La Banque Toronto-Dominion et à Banque de Montréal, dont les pertes nettes se sont élevées à 18,5 M\$ en tout.

Au cours du premier semestre de 2024, le Fonds a vendu, de façon sélective, des options d'achat couvertes sur les titres du portefeuille, et généré ainsi des primes de 2,1 M\$. La perte nette réalisée et la variation de la perte latente sur les ventes d'options se sont élevées à 0,4 M\$, ce qui équivaut au montant des primes reçues, déduction faite des montants payés pour dénouer les options à l'échéance. Au 30 juin 2024, le Fonds avait 9 424 options en cours, dont la valeur notionnelle représentait 9,1 % du portefeuille.

Secteurs du portefeuille

Gains (pertes) nets par secteur (en millions)	% du portefeuille au 30 juin 2024	Réalisés \$	Latents (variation) \$	Total \$
Banques	59,6	4,7	(12,2)	(7,5)
Assurance	40,4	3,7	1,6	5,3
Options	—	(0,9)	0,5	(0,4)
Total	100,0	7,5	(10,1)	(2,6)

Liquidité

Afin d'en assurer la liquidité, les actions de catégorie A et les actions privilégiées du Fonds sont respectivement cotées à la TSX. Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs actions, conformément aux modalités de rachat du Fonds applicables à chaque catégorie.

OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les opérations avec des parties liées consistent en des services fournis par le gestionnaire en vertu de la convention de gestion. Voir la rubrique « Frais de gestion » ci-dessous. Au 30 juin 2024, des fonds d'investissement gérés par le gestionnaire détenaient 4,6 % des actions privilégiées du Fonds (2,4 % au 31 décembre 2023).

FRAIS DE GESTION

En vertu d'une convention de gestion, le gestionnaire fournit au Fonds des services de gestion et d'administration, et reçoit en contrepartie des frais de gestion annuels correspondant à 0,60 % de la valeur liquidative du Fonds, taxes applicables en sus. La valeur liquidative du Fonds est établie en déduisant le passif du Fonds de son actif total. À cette fin, les actions privilégiées ne sont pas considérées comme un passif du Fonds. Le gestionnaire affecte les frais de gestion qu'il reçoit à l'acquisition des actifs du Fonds, ainsi qu'au règlement de ses charges administratives et du coût des services de gestion de portefeuille; il réalise également des bénéfices. Pour le premier semestre de 2024, les frais de gestion se sont élevés à 2,4 M\$.

FAITS SAILLANTS DE NATURE FINANCIÈRE

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières du Fonds et visent à aider le lecteur à comprendre le rendement du Fonds pour les périodes indiquées. Ces informations sont tirées des états financiers intermédiaires non audités et des états financiers annuels audités du Fonds, qui ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité. Les données figurant dans ces tableaux sont présentées conformément au Règlement 81-106 et, par conséquent, n'ont pas pour fonction d'établir une continuité entre la valeur de l'actif net par action de catégorie A à l'ouverture et à la clôture des périodes. L'augmentation (la diminution) de l'actif net lié aux activités a été établie d'après le nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période, et toutes les autres données ont été établies selon le nombre réel d'actions en circulation à la date pertinente.

Actif net par action de catégorie A¹

Pour la période close/l'exercice clos le	30 juin 2024	31 décembre				
		2023 \$	2022 \$	2021 \$	2020 \$	2019 \$
Actif net à l'ouverture de la période/l'exercice ²	7,48	7,03	10,09	6,49	7,95	5,91
Augmentation (diminution) liée aux activités³						
Total des revenus	0,42	0,83	0,81	0,77	0,76	0,72
Total des charges	(0,17)	(0,32)	(0,19)	(0,17)	(0,11)	(0,18)
Distributions sur les actions privilégiées	(0,36)	(0,56)	(0,54)	(0,54)	(0,54)	(0,54)
Gains (pertes) réalisés	0,18	0,26	0,52	0,31	0,14	0,16
Gains (pertes) latents	(0,25)	1,28	(2,55)	4,36	(1,31)	3,01
Augmentation (diminution) totale de l'actif net liée aux activités	(0,18)	1,49	(1,95)	4,73	(1,06)	3,17
Distributions aux porteurs d'actions de catégorie A^{2,4}						
Gains en capital	s. o.	0,05	0,05	—	—	—
Dividendes	s. o.	0,18	0,27	0,14	0,07	0,02
Remboursement de capital	s. o.	0,97	0,88	1,06	0,33	1,18
Total des distributions aux porteurs d'actions de catégorie A	0,60	1,20	1,20	1,20	0,40	1,20
Actif net à la clôture de la période/l'exercice²	6,74	7,48	7,03	10,09	6,49	7,95

¹ L'information financière est préparée conformément aux normes IFRS de comptabilité.

² L'actif net par action de catégorie A et les distributions par action de catégorie A sont établis selon le nombre réel d'actions en circulation à la date pertinente.

³ L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par action de catégorie A a été calculée d'après le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation au cours de la période.

⁴ Les répartitions aux fins fiscales pour la période close le 30 juin 2024 ne seront disponibles qu'à la fin de l'exercice.

Ratios et données supplémentaires (selon la valeur liquidative)

Au	30 juin 2024	31 décembre				
		2023	2022	2021	2020	2019
Valeur liquidative (en milliers de \$) – incluant les actions privilégiées ¹	764 152	723 590	599 224	599 121	442 266	489 996
Nombre d'actions de catégorie A en circulation (en milliers)	45 680	41 389	35 195	29 816	26 818	27 296
Ratio des frais de gestion (RFG) – actions de catégorie A ²	13,65 %	12,84 %	9,55 %	8,13 %	13,01 %	9,98 %
Ratio des frais d'opérations ³	0,01 %	0,01 %	0,01 %	0,01 %	0,01 %	0,01 %
Taux de rotation du portefeuille ⁴	3,36 %	10,21 %	8,20 %	6,24 %	3,16 %	6,06 %
Valeur liquidative par unité (\$) ⁵	16,92	17,65	17,16	20,23	16,63	18,09
Valeur liquidative par action de catégorie A (\$)	6,74	7,48	7,03	10,09	6,49	7,95
Valeur liquidative par action privilégiée (\$) ⁶	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
Cours de clôture – actions de catégorie A (\$)	7,49	7,88	8,64	10,09	7,20	7,97
Cours de clôture – actions privilégiées (\$)	10,30	9,89	9,91	10,22	10,35	10,31

¹ La valeur liquidative ne comprend pas la prime/l'escompte sur actions privilégiées. La valeur liquidative, déduction faite de l'escompte/la prime sur les actions privilégiées, s'est établie à 761 519 501 \$ (717 900 043 \$ en 2023).

² Le RFG des actions de catégorie A est établi selon les exigences du Règlement 81-106 et comprend le total des charges du Fonds pour la période indiquée, y compris les distributions sur les actions privilégiées, l'amortissement de la prime/l'escompte sur actions privilégiées et les frais d'émission, mais exclut les commissions de courtage liées aux opérations de placement du portefeuille. Il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne des actions de catégorie A du Fonds pour la période. Veuillez vous reporter à la rubrique « Ratio des frais de gestion » ci-dessous pour connaître les précisions sur le calcul.

³ Le ratio des frais d'opérations correspond au total des commissions et des coûts de transactions exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds pour la période.

⁴ Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le Fonds gère activement les placements du portefeuille. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation du portefeuille est élevé au cours d'un exercice, plus les coûts de transactions que doit payer le Fonds sont élevés, et plus les possibilités qu'un investisseur touche un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du Fonds. Le taux de rotation du portefeuille est égal au coût des achats, ou au produit des ventes de titres du portefeuille si celui-ci est moins élevé, exception faite de la trésorerie et des placements à court terme dont l'échéance est de moins d'un an, divisé par la valeur de marché moyenne de ces placements pour la période.

⁵ Une unité est composée d'une action de catégorie A et d'une action privilégiée. La valeur liquidative par unité est établie en fonction de la valeur liquidative du Fonds, pour laquelle les actions privilégiées ne sont pas comptabilisées comme un passif. La valeur liquidative par unité comprend toutes les distributions déclarées et non payées, mais payables aux porteurs d'actions.

⁶ La valeur liquidative par action privilégiée exclut les distributions à verser et la prime/l'escompte sur actions privilégiées. L'actif net par action privilégiée, déduction faite de l'escompte sur actions privilégiées, s'est établi à 9,94 \$ au 30 juin 2024 (9,86 \$ au 31 décembre 2023).

Ratio des frais de gestion

Le RFG par action de catégorie A, qui comprend la rémunération des placeurs pour compte, les frais d'émission, l'amortissement de la prime/l'escompte sur actions privilégiées et les distributions sur les actions privilégiées, s'est établi à 13,65 % pour la période close le 30 juin 2024, contre 12,84 % pour l'exercice clos en 2023. Les charges liées à la rémunération des placeurs pour compte et aux frais d'émission ont été payées par les nouveaux souscripteurs d'actions, car le prix des actions émises était plus élevé que la valeur liquidative par unité, majorée de ces charges connexes. Par conséquent, les émissions d'actions n'ont pas d'effet dilutif pour les porteurs des actions en circulation. Ces frais et charges doivent être compris dans le calcul du RFG selon le cadre réglementaire en vigueur. Le RFG par action de catégorie A, compte non tenu de la rémunération des placeurs pour compte, des frais d'émission et de l'amortissement de la prime/l'escompte sur actions privilégiées, s'est établi à 11,75 % au cours la période considérée, contre 9,48 % au cours de l'exercice précédent. Le RFG par action de catégorie A, compte non tenu des distributions sur les actions privilégiées, s'est établi à 1,79 % au cours de la période considérée, en hausse par rapport à 1,71 % au cours de l'exercice précédent.

Le RFG par unité du Fonds (composée d'une action de catégorie A et d'une action privilégiée), hors rémunération des placeurs pour compte, frais d'émission, amortissement de la prime/l'escompte sur actions privilégiées et distributions sur les actions privilégiées, s'est établi à 0,76 % pour la période close le 30 juin 2024, comparativement à 0,73 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ce deuxième ratio rend davantage compte de l'efficacité actuelle de l'administration du Fonds.

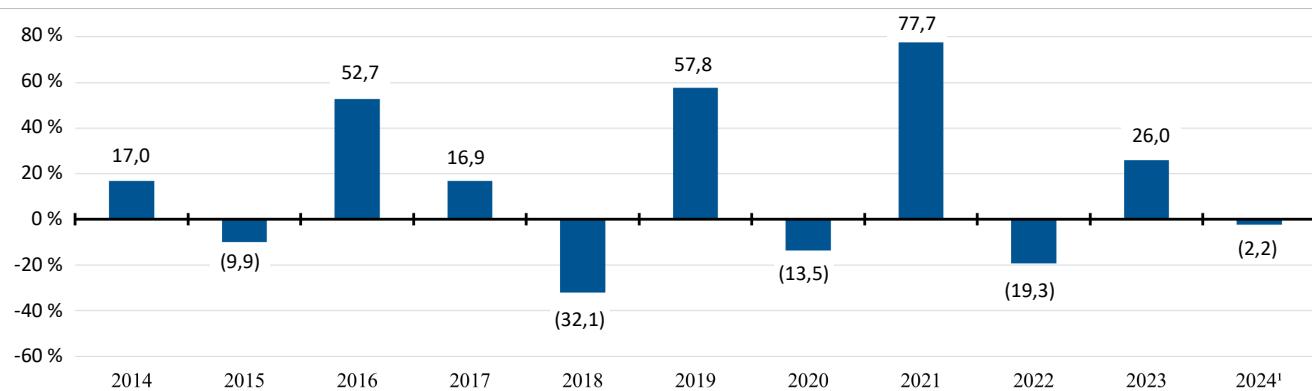
RENDEMENT PASSÉ

Les renseignements indiqués sont fondés sur la valeur liquidative par action de catégorie A et par unité (chaque unité étant composée d'une action de catégorie A et d'une action privilégiée) et supposent que les distributions en espèces versées par le Fonds au cours des périodes indiquées ont été réinvesties à la valeur liquidative par action de catégorie A et par unité dans des actions de catégorie A et des unités supplémentaires du Fonds. Le rendement passé du Fonds n'est pas nécessairement représentatif de son rendement futur.

Rendements annuels

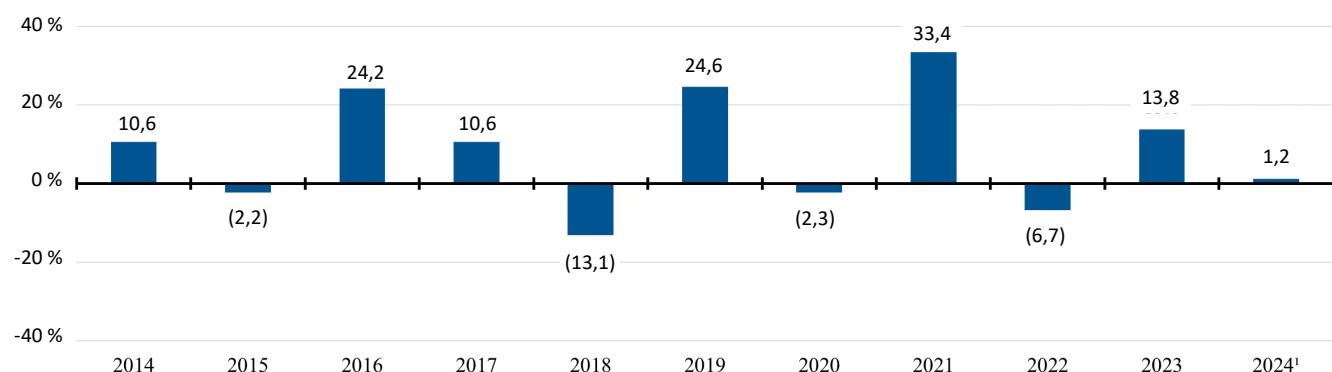
Les graphiques suivants indiquent le pourcentage de variation de la valeur d'un placement dans une action de catégorie A et dans une unité entre le premier et le dernier jour de la période.

Action de catégorie A LBS



¹ Période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024.

Unité LBS



¹ Période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024.

APERÇU DU PORTEFEUILLE**Au 30 juin 2024**

Valeur liquidative totale ¹	764 152 280 \$	
Composition du portefeuille	% du portefeuille	% de la valeur liquidative
Banques	58,5	59,2
Assurance	39,6	40,2
Total des placements	98,1	99,4
Trésorerie	1,9	1,9
Autres actifs (passifs) nets	–	(1,3)
Total	100,0	100,0
Placements	% du portefeuille	% de la valeur liquidative
Société Financière Manuvie	10,0	10,2
Great-West Lifeco Inc.	9,9	10,1
Financière Sun Life inc.	9,9	10,0
iA Société financière inc.	9,8	9,9
La Banque Toronto-Dominion	9,8	9,9
Banque Royale du Canada	9,8	9,9
Banque Nationale du Canada	9,8	9,9
La Banque de Nouvelle-Écosse	9,8	9,9
Banque de Montréal	9,7	9,8
Banque Canadienne Impériale de Commerce	9,6	9,8
Trésorerie	1,9	1,9
Total	100,0	101,3

¹ La valeur liquidative du Fonds tient compte de la valeur des actions privilégiées et des actions de catégorie J.

La composition du portefeuille peut changer en raison des opérations courantes du Fonds. Des mises à jour trimestrielles sont disponibles sur le site Web du Fonds (www.bromptongroup.com) dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains des énoncés compris dans le présent rapport, notamment des prévisions financières et commerciales et des perspectives financières, peuvent être des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes de la direction à l'égard des plans et des intentions futurs, de la croissance, des résultats, de la performance ainsi que des possibilités et des perspectives commerciales. Les termes « pouvons », « devrions », « pourrions », « anticipons », « croyons », « prévoyons », « avons l'intention de », « planifions », « potentiel » ou « continuons » et d'autres expressions similaires ont été utilisés pour identifier les énoncés prospectifs. Ces énoncés reflètent l'opinion actuelle de la direction et sont fondés sur les informations dont celle-ci dispose actuellement. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et à des incertitudes importants. Les résultats réels pourraient différer considérablement des résultats exposés dans les énoncés prospectifs en raison de certains facteurs, notamment les changements dans la conjoncture économique et les conditions de marché ainsi que d'autres facteurs de risque. Bien que les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport soient fondés sur des hypothèses que la direction estime raisonnables, nous ne pouvons garantir que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs. Les investisseurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs sont faits à la date des présentes, et nous ne nous engageons pas à les mettre à jour ni à les modifier pour tenir compte de faits nouveaux ou de nouvelles circonstances, sauf si la loi l'exige.

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audité)

Au	30 juin 2024	31 décembre 2023
Actif		
Actif courant		
Placements	759 317 133 \$	725 480 821 \$
Trésorerie	14 810 589	2 941 467
Revenus à recevoir	1 740 984	1 788 260
Charges payées d'avance	117 952	72 166
Total de l'actif	775 986 658	730 282 714
Passif		
Passif courant		
Options vendues, à la juste valeur (annexe 1)	1 108 468	1 090 889
Distributions à payer aux porteurs d'actions (note 6)	12 841 621	11 033 354
Dettes et charges à payer (note 7)	516 968	258 328
Actions de catégorie J (note 4)	100	100
Actions privilégiées, déduction faite de l'escompte/la prime sur actions privilégiées (note 4) ¹	453 844 231	408 195 238
Total du passif, hors actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	468 311 388	420 577 909
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	307 675 270 \$	309 704 805 \$
Actions rachetables en circulation (note 4)		
Actions privilégiées	45 647 691	41 388 531
Actions de catégorie A	45 679 766	41 388 531
Actions de catégorie J	100	100
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par action		
Action privilégiée (\$) – valeur de rachat	10,00	10,00
Action privilégiée (\$) – déduction faite de l'escompte/la prime sur actions privilégiées	9,94	9,86
Action de catégorie A (\$)	6,74	7,48
Action de catégorie J (\$)	1,00	1,00

¹ Ces montants équivalent à la valeur de rachat de 456 476 910 \$, déduction faite de l'escompte sur actions privilégiées de 2 632 679 \$ (valeur de rachat de 413 885 310 \$, déduction faite de l'escompte sur actions privilégiées de 5 690 072 \$ en 2023).

Life & Banc Split Corp. — Rapport intermédiaire 2024

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL (non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin	2024	2023
Revenus		
Revenu tiré du prêt de titres (note 9)	46 765 \$	54 386 \$
Gain (perte) net sur les placements et les dérivés		
Revenus d'intérêts	18 863	—
Revenus de dividendes	17 545 109	16 066 878
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	8 397 675	723 812
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les placements	(10 589 219)	29 419 324
Gain (perte) net réalisé sur les options	(947 024)	(1 522 484)
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les options	471 402	(238 987)
Total du gain (de la perte) net sur les placements et les dérivés	14 896 806	44 448 543
Total des revenus (pertes), montant net	14 943 571	44 502 929
Charges		
Frais de gestion (note 7)	2 449 726	2 248 521
Honoraires d'audit	50 474	20 604
Frais du comité d'examen indépendant (note 7)	9 646	10 017
Droits de garde	37 593	34 438
Frais juridiques	43 769	1 393
Frais de communication de l'information aux porteurs d'actions	35 949	31 776
Autres frais d'administration	122 287	86 363
Rémunération des placeurs pour compte et frais d'émission liés aux actions privilégiées, montant amorti (note 4)	1 407 003	1 089 706
Coûts de transactions	44 246	32 973
Total des charges	4 200 693	3 555 791
Revenu (perte) net de placement compte non tenu des distributions sur les actions privilégiées	10 742 878	40 947 138
Distributions sur les actions privilégiées (note 6)	(15 319 123)	(10 351 457)
Amortissement de la prime (l'escompte) sur actions privilégiées (note 4)	(3 119 036)	(265 968)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(7 695 281) \$	30 329 713 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A, par action¹	(0,18) \$	0,79 \$

¹ Selon le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation pendant la période (note 4).

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A liée aux activités	(7 695 281) \$	30 329 713 \$
Ajustements aux fins du rapprochement des flux de trésorerie nets liés aux activités		
(Gain) perte net réalisé à la vente de placements	(8 397 675)	(723 812)
Variation nette (du gain) de la perte latent sur les placements	10 589 219	(29 419 324)
(Gain) perte net réalisé sur les options	947 024	1 522 484
Variation nette (du gain) de la perte latent sur les options	(471 402)	238 987
Augmentation (diminution) des distributions à payer aux porteurs d'actions privilégiées	1 379 143	478 204
Amortissement de (la prime) l'escompte sur actions privilégiées (note 4)	3 119 036	265 968
Diminution (augmentation) des revenus à recevoir	47 276	(267 745)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(45 786)	(113 420)
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer	256 439	358 843
Achat de placements et d'options	(71 065 771)	(53 484 279)
Produit tiré de la vente de placements et d'options	34 579 872	9 504 006
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(36 757 906)	(41 310 375)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission d'actions rachetables de catégorie A (note 4)	32 725 479	38 232 522
Produit de l'émission d'actions privilégiées rachetables (note 4) ¹	42 529 957	34 470 396
Rémunération des placeurs pour compte et frais d'émission liés aux actions rachetables de catégorie A (note 4)	(1 340 602)	(1 428 830)
Montants payés pour le rachat d'actions rachetables de catégorie A (note 4)	—	(7 617)
Montants payés pour le rachat d'actions privilégiées rachetables	—	(10 599)
Distributions aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A (note 6)	(25 287 806)	(22 827 673)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	48 627 028	48 428 199
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	11 869 122	7 117 824
Trésorerie à l'ouverture de la période	2 941 467	2 983 992
Trésorerie à la clôture de la période	14 810 589 \$	10 101 816 \$
Distributions sur les actions privilégiées (note 6) (\$)	13 939 980 \$	9 873 253 \$
Information supplémentaire²		
Dividendes reçus (\$)	17 574 748	15 799 133
Intérêts reçus (\$)	36 500	—

¹ Le produit brut de l'émission d'actions privilégiées rachetables s'est élevé à 43 023 903 \$ (34 627 603 \$ au 30 juin 2023), déduction faite des distributions à payer de 493 946 \$ (157 207 \$ au 30 juin 2023).

² Incluse dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Life & Banc Split Corp. — Rapport intermédiaire 2024

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D'ACTIONS RACHETABLES DE CATÉGORIE A (non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin	2024	2023
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à l'ouverture de la période	309 704 805 \$	247 273 154 \$
Activités		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(7 695 281)	30 329 713
Distributions aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A (note 6)		
Distributions aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(25 716 930)	(23 256 072)
Opérations sur actions rachetables de catégorie A		
Produit de l'émission d'actions rachetables de catégorie A (note 4)	32 725 479	38 232 522
Rémunération des placeurs pour compte et frais d'émission liés aux actions rachetables de catégorie A (note 4)	(1 342 803)	(1 428 830)
Rachat d'actions rachetables de catégorie A (note 4)	–	(7 506)
Augmentation (diminution) nette résultant des opérations sur actions rachetables de catégorie A	31 382 676	36 796 186
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	(2 029 535)	43 869 827
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à la clôture de la période	307 675 270 \$	291 142 981 \$

Life & Banc Split Corp. — Rapport intermédiaire 2024

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité)

Au 30 juin 2024

	Nombre d'actions	Coût \$	Valeur comptable \$	% du portefeuille
Banques				
Banque de Montréal	652 673	61 305 275	74 776 745	
La Banque de Nouvelle-Écosse	1 211 477	80 909 484	75 765 772	
Banque Nationale du Canada	698 516	43 462 750	75 775 016	
La Banque Toronto-Dominion	1 011 418	66 054 008	76 018 177	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	1 144 240	62 051 497	74 387 041	
Banque Royale du Canada	522 207	47 221 069	76 002 007	
	361 004 083	452 724 758		59,6
Assurance				
Great-West Lifeco Inc.	1 926 117	66 004 853	76 813 546	
iA Société financière inc.	882 078	49 683 132	75 594 085	
Société Financière Manuvie	2 133 318	49 312 698	77 695 442	
Financière Sun Life inc.	1 141 461	58 013 506	76 489 302	
	223 014 189	306 592 375		40,4
Commissions intégrées des courtiers		(230 181)		
Total des placements	583 788 091	759 317 133		100,0

Annexe 1 – Options

Sous-jacent	Nombre de contrats	Date d'échéance	Prix d'exercice par contrat \$	Prime reçue (CAD)	Juste valeur (CAD)
Banque de Montréal	780	16 août 2024	115,00	158 340	(191 880)
La Banque de Nouvelle-Écosse	1 422	16 août 2024	63,00	102 384	(125 136)
Banque Canadienne Impériale de Commerce	1 195	16 août 2024	67,00	92 015	(82 455)
Société Financière Manuvie	2 193	16 août 2024	37,00	96 492	(166 668)
Banque Nationale du Canada	728	16 août 2024	110,00	159 432	(132 496)
Banque Royale du Canada	652	16 août 2024	147,00	93 236	(133 660)
Financière Sun Life inc.	1 315	16 août 2024	68,00	139 390	(165 690)
La Banque Toronto-Dominion	1 139	16 août 2024	76,00	101 371	(110 483)
	9 424			942 660	(1 108 468)

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Life & Banc Split Corp. (le « Fonds ») est une société de placement à capital variable constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario le 6 septembre 2006. Brompton Funds Limited (le « gestionnaire ») est responsable de la gestion des affaires, du portefeuille et du programme d'options du Fonds. Le Fonds est inscrit à la Bourse de Toronto (TSX) et est entré en activité le 17 octobre 2006. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des actifs du Fonds et procède à l'évaluation du Fonds. L'adresse du siège social du Fonds est Bay Wellington Tower, Brookfield Place, Suite 2930, 181 Bay Street, Toronto (Ontario) M5J 2T3.

Le Fonds investit dans un portefeuille d'actions ordinaires de six grandes banques canadiennes et de quatre grandes sociétés canadiennes d'assurance vie cotées en bourse.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de Life & Banc Split Corp. le 13 août 2024.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers intermédiaires ont été établis conformément aux normes IFRS de comptabilité (IFRS) applicables à l'établissement d'états financiers intermédiaires, dont IAS 34 *Information financière intermédiaire*. Ils doivent être lus en tenant compte des états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui ont été établis conformément aux IFRS. Les états financiers ont été préparés selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation à la juste valeur par le biais du résultat net des actifs et des passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés).

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer les présents états financiers sont résumées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées uniformément.

a) Instruments financiers

Le portefeuille de placements du Fonds est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Le Fonds se concentre principalement sur la juste valeur et utilise ces données pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions. Il n'a pas fait le choix de désigner irrévocablement les actions comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG). Les titres de créance du Fonds dont les flux de trésorerie contractuels sont constitués uniquement de capital et d'intérêts ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ni à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels n'est qu'accessoire à l'atteinte de l'objectif du modèle économique du Fonds. En conséquence, tous les placements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les actifs et les passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

Les obligations du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A et d'actions de catégorie J sont évaluées en supposant le rachat des actions à la valeur liquidative à la date d'évaluation. Les actions privilégiées sont comptabilisées au coût amorti. Tous les autres actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et les passifs financiers reflètent les montants à recevoir ou à payer, déduction faite des coûts de transactions directement imputables, actualisés s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif de l'instrument financier. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative publiée. En outre, les actions privilégiées sont comptabilisées au coût amorti à des fins comptables, mais elles sont comptabilisées au montant du rachat pour le calcul de la valeur liquidative. La valeur comptable des actifs et des passifs financiers du Fonds qui ne sont pas comptabilisés à la JVRN avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme, à l'exception des actions privilégiées (note 4).

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le dernier cours acheteur pour les actifs financiers et le dernier cours vendeur pour les passifs financiers. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'autres instruments identiques en substance et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 11 pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

c) Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts à vue auprès d'institutions financières. Les découverts bancaires sont présentés au poste « Passif courant » de l'état de la situation financière.

d) Opérations de placement et constatation des revenus et des charges

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date à laquelle elles ont lieu. Les gains (pertes) nets réalisés à la vente de placements et la variation nette du gain (de la perte) latent sur les placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend ni l'amortissement des primes ni celui des escomptes sur les titres à revenu fixe. Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende.

Les revenus d'intérêts présentés dans l'état du résultat global correspondent aux paiements d'intérêts reçus, comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, ainsi que les intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ni les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe.

Tant que les options sont en circulation, les primes payées ou reçues par le Fonds représentent respectivement un actif ou un passif dans l'état de la situation financière et sont évaluées à un montant correspondant à la valeur de marché courante d'une option qui aurait pour effet de dénouer la position. Les gains ou les pertes réalisés à l'échéance, au rachat ou à l'exercice d'une option sont compris dans les gains ou les pertes nets réalisés sur les options.

e) Coûts de transactions

Les coûts de transactions directement imputables à l'acquisition ou à la cession d'un placement sont passés en charges dans la période où ils sont engagés et sont présentés au poste « Coûts de transactions » de l'état du résultat global.

f) Impôts sur le revenu

Le Fonds est une société de placement à capital variable selon la définition de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »); à ce titre, il est assujetti à l'impôt sur ses gains en capital nets réalisés. Cet impôt est remboursable dans certaines circonstances. En vertu de la partie IV de la Loi, le Fonds est généralement assujetti à un impôt de 38 ½ % sur les dividendes imposables qu'il reçoit de sociétés canadiennes au cours de l'exercice. Cet impôt est entièrement remboursable si le Fonds verse suffisamment de dividendes.

Le Fonds est également un intermédiaire financier constitué en société selon la définition de la Loi. À ce titre, il n'est pas assujetti à l'impôt sur les dividendes reçus aux termes de la partie IV.1 de la Loi. Il n'est pas assujetti non plus, aux termes de la partie VI.1 de la Loi, à l'impôt sur les dividendes qu'il verse sur les actions privilégiées imposables au sens donné à ce terme dans la Loi.

Étant donné la politique de placement et de versement des dividendes du Fonds, et compte tenu de la déduction des charges et des dividendes imposables sur les actions de sociétés canadiennes imposables, le Fonds ne s'attend pas à devoir verser un montant important d'impôt non remboursable au Canada. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée.

g) Prêt de titres

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres. Ces opérations consistent à céder temporairement des titres utilisés comme garantie moyennant l'engagement de l'emprunteur de restituer les mêmes titres à une date ultérieure. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, d'intérêts versés sur les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'engagement et inclus dans l'état du résultat global.

h) Classement des actions rachetables par le Fonds

IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* exige que les actions d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de les racheter ou de les rembourser contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées dans les passifs financiers, sauf si certaines conditions sont respectées. Par conséquent, conformément aux IFRS, les actions privilégiées et les actions de catégorie J du Fonds sont classées dans les passifs, car elles ne sont pas les catégories d'actions les plus subordonnées. Les actions de catégorie A comportent différentes obligations de rachat et, par conséquent, plusieurs obligations contractuelles vis-à-vis de leurs détenteurs. Elles ont donc été classées dans les passifs financiers.

4. ACTIONS RACHETABLES

Unités

Une unité désigne une unité théorique composée d'une action privilégiée et d'une action de catégorie A. La valeur liquidative se calcule comme suit : i) la valeur totale de l'actif du Fonds, moins ii) la valeur totale du passif du Fonds (les actions privilégiées n'étant pas comptabilisées comme un passif), y compris toutes les distributions déclarées et non payées, mais payables aux porteurs d'actions, moins iii) le capital déclaré des actions de catégorie J (100 \$).

Actions de catégorie J

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie J.

Au 30 juin 2024, 100 actions de catégorie J (100 au 31 décembre 2023) étaient en circulation.

Les actions de catégorie J n'ouvrent pas droit aux dividendes, mais confèrent un droit de vote par action à leur porteur. Elles sont rachetables au gré de l'émetteur et du porteur au prix de 1,00 \$ chacune.

Actions rachetables de catégorie A

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie A. Les actions de catégorie A du Fonds sont classées à titre de passif financier dans l'état de la situation financière.

Le Fonds a l'intention de verser des distributions non cumulatives mensuelles aux porteurs d'actions de catégorie A. Aucune distribution ne sera versée sur les actions de catégorie A i) si les distributions payables sur les actions privilégiées sont impayées ou ii) si, relativement à une distribution en espèces, après le versement des distributions en espèces par le Fonds, la valeur liquidative par unité est inférieure à 15,00 \$.

Les actions de catégorie A prennent rang après les actions privilégiées, mais ont priorité de rang sur les actions de catégorie J pour le paiement des distributions et le remboursement de capital en cas de dissolution, de liquidation ou de cessation des activités du Fonds. Chaque action de catégorie A confère à son porteur un droit de vote sur certaines questions soumises au vote des porteurs d'actions.

Le Fonds peut émettre des actions de catégorie A de temps à autre, à son gré, dans le cadre d'un programme d'émissions d'actions au prix du marché. Toutes les actions de catégorie A vendues dans le cadre de ce programme seront négociées à la TSX, ou à toute autre bourse canadienne sur laquelle les actions de catégorie A sont cotées et négociées, au cours qui prévaut à la date de la vente.

Les actions de catégorie A émises et en circulation viendront à échéance le 30 octobre 2028. À la date d'échéance et à toute date d'échéance ultérieure, les porteurs peuvent demander le rachat de leurs actions de catégorie A en vertu du droit de rachat non simultané. Le prix de rachat payable par le Fonds pour une action de catégorie A rachetée à cette date correspondra au plus élevé des deux montants suivants : i) la valeur liquidative par unité à cette date, moins la somme de 10,00 \$, plus toute distribution à verser sur les actions privilégiées ou ii) néant. Les actions de catégorie A doivent être présentées aux fins de rachat le dernier jour ouvrable du mois précédent la date d'échéance ou la date d'échéance ultérieure, selon le cas.

Les porteurs d'actions de catégorie A peuvent en demander le rachat en tout temps, mais ces actions seront uniquement rachetées l'avant-dernier jour ouvrable d'un mois (la « date de rachat »). Les actions de catégorie A présentées aux fins de rachat au moins 10 jours ouvrables avant la date de rachat seront rachetées à la date de rachat. Les porteurs qui présentent des actions de catégorie A aux fins de rachat auront le droit de recevoir un prix par action de catégorie A correspondant à 96 % de l'écart entre i) la valeur liquidative par unité établie à la date de rachat appropriée et ii) le coût d'achat pour le Fonds d'une action privilégiée aux fins d'annulation. Le coût d'achat d'une action privilégiée comprend le prix d'achat de l'action, les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer cet achat.

Life & Banc Split Corp. — Rapport intermédiaire 2024

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

30 juin 2024 et 2023

Un porteur d'actions de catégorie A peut demander le rachat simultané d'un nombre égal d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées l'avant-dernier jour ouvrable de novembre de chaque exercice (la « date de rachat annuel »), à un prix correspondant à la valeur liquidative par unité à cette date, moins les frais liés au rachat, notamment les commissions et les autres frais (le cas échéant) liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer ce rachat. Les actions de catégorie A et les actions privilégiées doivent être présentées aux fins de rachat au moins 10 jours ouvrables avant la date de rachat annuel.

Au cours de la période close le 30 juin 2024, le Fonds a effectué un ajustement de 2 201 \$ lié à une augmentation des frais d'émission (aucun ajustement pour la période close le 30 juin 2023). Des ajustements sont effectués lorsque les frais d'émission réels de la période précédente diffèrent de ce qui avait été estimé au moment de l'émission.

Pour les périodes closes les 30 juin	2024	2023
Actions rachetables de catégorie A à l'ouverture de la période	41 388 531	35 195 121
Émission d'actions rachetables de catégorie A	4 291 235	4 285 056
Rachat d'actions rachetables de catégorie A – Rachat mensuel	–	(1 071)
Actions rachetables de catégorie A en circulation à la clôture de la période	45 679 766	39 479 106
Nombre moyen pondéré d'actions rachetables de catégorie A en circulation	42 352 485	38 356 720

Date de clôture	Nombre d'actions	Prix \$	Produit brut \$	Frais d'émission \$
26 juin 2024	2 046 557	7,55	15 451 505	673 512
25 avr. 2024	1 582 903	7,31	12 109 208	530 554
Programme d'émissions d'actions au prix du marché ¹	661 775	7,81	5 164 766	136 536
Total au 30 juin 2024	4 291 235		32 725 479	1 340 602
25 janv. 2023	2 900 922	9,00	26 108 298	1 111 175
Programme d'émissions d'actions au prix du marché ¹	1 384 134	8,75	12 124 223	317 655
Total au 30 juin 2023	4 285 056		38 232 521	1 428 830

¹ Le prix des actions reflète le prix moyen des actions émises dans le cadre du programme.

Au	30 juin 2024	31 décembre 2023
Cours de clôture à la TSX	7,49	7,88

Actions privilégiées rachetables

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées.

Les porteurs d'actions privilégiées sont en droit de recevoir des distributions en espèces trimestrielles cumulatives fixes de 0,18125 \$ par action. Le taux de distribution trimestriel, qui était auparavant de 0,13625 \$, a augmenté le 31 octobre 2023. Les actions privilégiées ont priorité de rang sur les actions de catégorie A pour le paiement des distributions et le remboursement de capital en cas de dissolution, de liquidation ou de cessation des activités du Fonds. Chaque action privilégiée confère à son porteur un droit de vote sur certaines questions soumises au vote des porteurs d'actions.

Le Fonds peut émettre des actions privilégiées de temps à autre, à son gré, dans le cadre d'un programme d'émissions d'actions au prix du marché. Toutes les actions privilégiées vendues dans le cadre de ce programme seront négociées à la TSX, ou à toute autre bourse canadienne sur laquelle les actions privilégiées sont cotées et négociées, au cours qui prévaut à la date de la vente.

Life & Banc Split Corp. — Rapport intermédiaire 2024

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

30 juin 2024 et 2023

Les actions privilégiées émises et en circulation viendront à échéance le 30 octobre 2028. À la date d'échéance et à toute date d'échéance ultérieure, les porteurs peuvent demander le rachat de leurs actions privilégiées en vertu du droit de rachat non simultané. Le prix de rachat payable par le Fonds pour une action privilégiée à cette date correspondra au moins élevé des deux montants suivants : i) 10,00 \$, plus toute distribution à verser sur les actions privilégiées ou ii) la valeur liquidative du Fonds à cette date, divisée par le nombre d'actions privilégiées alors en circulation. Les actions privilégiées doivent être présentées aux fins de rachat le dernier jour ouvrable du mois précédent la date d'échéance ou la date d'échéance ultérieure, selon le cas.

Les porteurs d'actions privilégiées peuvent en demander le rachat en tout temps, mais ces actions seront uniquement rachetées l'avant-dernier jour ouvrable d'un mois (la « date de rachat »). Les actions privilégiées présentées aux fins de rachat au moins 10 jours ouvrables avant la date de rachat seront rachetées à la date de rachat. Les porteurs qui présentent des actions privilégiées aux fins de rachat ont droit à un prix par action correspondant à 96 % du moins élevé des deux montants suivants : i) la valeur liquidative par unité établie à la date de rachat appropriée moins le coût d'achat pour le Fonds d'une action de catégorie A aux fins d'annulation ou ii) 10,00 \$. Le coût d'achat d'une action de catégorie A comprend le prix d'achat de l'action, les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer cet achat.

Un porteur d'actions privilégiées peut également demander le rachat simultané d'un nombre égal d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A l'avant-dernier jour ouvrable de novembre de chaque exercice (la « date de rachat annuel »), à un prix correspondant à la valeur liquidative par unité à cette date, moins les frais liés au rachat, notamment les commissions et les autres frais (le cas échéant) liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer ce rachat. Les actions privilégiées et les actions de catégorie A doivent être présentées aux fins de rachat au moins dix jours ouvrables avant la date de rachat annuel.

Les actions privilégiées du Fonds peuvent être émises à prime, à escompte ou à leur valeur nominale, laquelle correspond à la valeur de rachat. La prime/l'escompte correspond à l'écart entre le prix d'émission des actions (compte non tenu des dividendes courus inclus dans le prix) et la valeur de rachat; lorsque le prix d'émission est supérieur à la valeur de rachat, il s'agit d'une prime, et s'il est inférieur, d'un escompte. Les primes/escomptes sont amorties jusqu'à la prochaine date de rachat annuel des actions privilégiées. Au cours de la période close le 30 juin 2024, un montant de 3 119 036 \$ (265 968 \$ pour la période close le 30 juin 2023) a été amorti, et le solde de l'escompte s'est élevé à 2 632 679 \$ au 30 juin 2024 (solde de l'escompte de 5 690 072 \$ au 31 décembre 2023).

Au cours de la période close le 30 juin 2024, le Fonds a effectué un ajustement de 7 799 \$ lié à une augmentation des frais d'émission (aucun ajustement pour la période close le 30 juin 2023). Des ajustements sont effectués lorsque les frais d'émission réels de la période précédente diffèrent de ce qui avait été estimé au moment de l'émission.

Pour les périodes closes les 30 juin	2024	2023
Actions privilégiées rachetables en circulation à l'ouverture de la période	41 388 531	35 195 121
Émission d'actions privilégiées rachetables	4 259 160	3 510 822
Actions privilégiées rachetables acquises aux fins d'annulation	—	(1 071)
Actions privilégiées rachetables en circulation à la clôture de la période	45 647 691	38 704 872

Date de clôture	Nombre d'actions	Prix \$	Produit brut \$	Frais d'émission \$	Prime (escompte) \$
26 juin 2024	2 046 557	10,15	20 772 553	697 725	(47 644)
25 avr. 2024	1 582 903	10,00	15 829 030	535 245	(78 813)
Programme d'émissions d'actions au prix du marché ¹	629 700	10,18	6 422 320	166 234	64 814
Total au 30 juin 2024	4 259 160		43 023 903	1 399 204	(61 643)
25 janv. 2023	2 900 922	9,85	28 574 082	930 379	(544 938)
Programme d'émissions d'actions au prix du marché ¹	609 900	9,93	6 053 521	159 327	(92 886)
Total au 30 juin 2023	3 510 822		34 627 603	1 089 706	(637 824)

¹ Le prix des actions reflète le prix moyen des actions émises dans le cadre du programme.

Life & Banc Split Corp. — Rapport intermédiaire 2024

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

30 juin 2024 et 2023

Au	30 juin 2024	31 décembre 2023
Prix de rachat	10,00	10,00
Cours de clôture à la TSX	10,30	9,89

5. GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds est constitué d'actions de catégorie A et de catégorie J et d'actions privilégiées. Les objectifs du Fonds en matière de gestion du capital sont les suivants :

- i) verser aux porteurs d'actions privilégiées des distributions en espèces trimestrielles cumulatives fixes et leur rembourser le prix d'émission initial de ces actions à la date d'échéance, ou à une date ultérieure si le conseil d'administration décide de prolonger la durée du Fonds pour une période d'au plus cinq ans;
- ii) verser mensuellement aux porteurs d'actions de catégorie A des distributions en espèces ciblées à au moins 0,10 \$ par action et leur offrir un potentiel de croissance de la valeur liquidative par action de catégorie A.

Le Fonds gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque de ses placements. Afin de gérer la structure de son capital, le Fonds peut ajuster le montant des distributions versées aux porteurs d'actions ou leur rembourser du capital.

6. DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS D'ACTIONS

Les distributions sur les actions privilégiées sont effectuées trimestriellement, le dernier jour ouvrable de mars, de juin, de septembre et de décembre, et les distributions sur les actions de catégorie A sont effectuées mensuellement. Les distributions sont payables au plus tard le dixième jour ouvrable du mois suivant.

Pour la période close le 30 juin 2024, le Fonds a déclaré des distributions en espèces de 0,60 \$ par action de catégorie A (0,60 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2023) et de 0,36 \$ par action privilégiée (0,27 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2023), pour un total respectif de 25 716 930 \$ (23 256 072 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2023) et de 15 319 123 \$ (10 351 457 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2023).

En vertu du régime de réinvestissement des distributions du Fonds, les porteurs d'actions de catégorie A peuvent choisir de réinvestir les distributions mensuelles dans des actions de catégorie A supplémentaires du Fonds. Ces réinvestissements fonctionnent par rachat sur le marché.

Le 24 juillet 2024, le Fonds a déclaré des distributions en espèces mensuelles de 0,10 \$ par action de catégorie A pour les porteurs inscrits au 31 juillet 2024.

7. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

a) Frais de gestion

En vertu d'une convention de gestion, le gestionnaire fournit des services de gestion et d'administration, y compris le personnel de direction clé. Le Fonds verse des frais de gestion annuels équivalant à 0,60 % de sa valeur liquidative, lesquels sont calculés et payables une fois par mois à terme échu, taxes applicables en sus. La valeur liquidative du Fonds est établie en déduisant le passif du Fonds de son actif total. À cette fin, les actions privilégiées ne sont pas considérées comme un passif du Fonds.

Pour la période close le 30 juin 2024, les frais de gestion ont totalisé 2 449 726 \$ (2 248 521 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2023), dont 414 004 \$ était à payer au 30 juin 2024 (22 163 \$ au 31 décembre 2023). Il incombe au Fonds de payer toutes les charges se rapportant à son fonctionnement et à l'exercice de ses activités.

b) Frais du comité d'examen indépendant

Pour la période close le 30 juin 2024, la rémunération versée aux membres du comité d'examen indépendant a totalisé 9 646 \$ (10 017 \$ pour le semestre clos le 30 juin 2023) et se composait uniquement de frais. Les frais du comité d'examen indépendant à payer au 30 juin 2024 s'élevaient à 947 \$ (744 \$ payés d'avance au 31 décembre 2023).

c) Placements détenus par des parties liées

Au 30 juin 2024, des fonds d'investissement gérés par le gestionnaire détenaient 4,6 % des actions privilégiées du Fonds (2,4 % au 31 décembre 2023).

8. PAIEMENTS INDIRECTS

On appelle généralement « paiements indirects » les commissions versées à certains courtiers en échange de services liés à la recherche et au système. Aucun paiement indirect n'a été versé pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023.

9. PRÊT DE TITRES

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, la Compagnie Trust CIBC Mellon (et certaines de ses sociétés affiliées). La valeur de marché globale des titres prêtés par le Fonds ne peut être supérieure à 50 % de son actif. Le Fonds reçoit une garantie correspondant à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. Cette garantie est généralement composée de trésorerie et d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne, par le gouvernement des États-Unis ou un de ses organismes, ou encore par un organisme supranational accepté, selon la définition du Règlement 81-102. La valeur des prêts de titres et des garanties correspondantes s'élevait respectivement à 69,1 M\$ et à 72,6 M\$ au 30 juin 2024 (néant et néant au 31 décembre 2023).

Le revenu tiré du prêt de titres est présenté dans l'état du résultat global, déduction faite des frais liés au prêt de titres revenant au dépositaire du Fonds, la Compagnie Trust CIBC Mellon (et à certaines de ses sociétés affiliées). Le tableau suivant présente le détail du revenu tiré du prêt de titres.

Pour les périodes closes les 30 juin	2024	2023
	\$	\$
Revenu brut tiré du prêt de titres	68 441	77 763
Frais liés au prêt de titres	(20 042)	(23 307)
Retenues d'impôts sur le revenu tiré du prêt de titres	(1 634)	(70)
Revenu net tiré du prêt de titres reçu	46 765	54 386
Frais liés au prêt de titres (en pourcentage du revenu brut, après retenues d'impôts)	30,0 %	30,0 %

10. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Compte tenu de ses activités de placement, le Fonds est exposé à divers risques financiers. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum toute incidence négative de ces risques, notamment en retenant les services d'un gestionnaire de portefeuille professionnel et expérimenté, en surveillant régulièrement les positions des Fonds et les événements de marché et en rééquilibrant régulièrement le portefeuille de placements conformément aux objectifs de placement. Le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance pour surveiller les activités de placement du Fonds et le respect des stratégies et des contraintes de placement, des directives internes et de la réglementation sur les valeurs mobilières.

a) Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des instruments financiers dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type d'actifs ou un secteur d'activité. L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus au 30 juin 2024 et les regroupe par secteur d'activité. Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Fonds au risque de concentration au 31 décembre 2023.

Au	31 décembre 2023
Secteur d'activité	% du portefeuille
Banques	59,5
Assurance	39,1
Placements à court terme	1,4
Total	100,0

b) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la valeur des instruments financiers varie en raison des fluctuations de cours (autres que celles découlant des risques de taux d'intérêt ou de change), qu'elles soient causées par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant les instruments échangés sur un marché ou un secteur. Tous les titres et dérivés présentent un risque de perte de capital. Exception faite des options vendues, le risque maximum de perte découlant des instruments financiers est équivalent à la juste valeur de ces instruments. Le gestionnaire atténue ce risque par une sélection minutieuse des titres et des dérivés respectant les paramètres de la stratégie de placement. Aucune option de vente assortie d'une couverture en espèces n'était en cours au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023. Aucun risque supplémentaire ne découle des options d'achat couvertes vendues.

Le Fonds est exposé à l'autre risque de prix par ses placements dans des actions et des options. Le tableau ci-après présente l'incidence estimée sur l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A d'une augmentation ou d'une diminution de 10 % des cours des actions, tous les autres facteurs demeurant constants. Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer et l'écart peut être important.

	Incidence d'une augmentation de 10 %		Incidence d'une diminution de 10 %	
	\$	%	\$	%
Au 30 juin 2024	70 476 514	22,9	(74 999 376)	(24,4)
Au 31 décembre 2023	66 896 805	21,6	(70 721 675)	(22,8)

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une des obligations ou à l'un des engagements qu'elle a contractés avec le Fonds. Le Fonds n'était pas exposé à un risque de crédit important au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023. La valeur comptable des autres actifs représente le risque de crédit maximal, étant donné que ces actifs seront réglés à court terme.

Toutes les opérations sur titres sont réglées à la livraison. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'est effectuée qu'après la réception du paiement par le Fonds. L'opération échoue si l'une des parties ne remplit pas son obligation.

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire (voir la note 9). Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime, puisque toutes les contreparties ont une notation suffisante et approuvée, et que la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie doit correspondre au moins à 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds est exposé au risque de liquidité par ses rachats mensuels et annuels d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées. En ce qui concerne les rachats mensuels et annuels d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées, le Fonds reçoit un avis au moins 10 jours ouvrables avant la date de rachat et dispose de 10 jours ouvrables après la date de rachat pour régler les rachats, ce qui donne le temps au gestionnaire de vendre les titres, quoiqu'il puisse manquer de temps pour les vendre à un prix raisonnable. À la date d'échéance, le Fonds prévoit racheter la totalité des actions de catégorie A et des actions privilégiées en circulation à moins de prorogation.

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, l'échéance des autres passifs financiers du Fonds était de moins de trois mois.

e) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'instruments financiers libellés dans une autre devise que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, fluctue en raison des variations des taux de change. Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le Fonds n'était pas exposé au risque de change.

f) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des placements portant intérêt du Fonds fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Il s'agit des obligations, des instruments du marché monétaire, des placements à court terme, des débentures, des prêts hypothécaires et des autres titres porteurs de revenu, dont la valeur augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt montent. Les titres des marchés monétaires sont peu sensibles aux changements des taux d'intérêt, car ils sont généralement à court terme. Le Fonds n'était pas exposé à un risque de taux d'intérêt important au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023.

11. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Le Fonds classe les instruments financiers évalués à la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Ce niveau comprend notamment les actions cotées, les fonds négociés en bourse et les options cotées.

Niveau 2 : Les données autres que les prix cotés qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement (c'est-à-dire des prix), soit indirectement (c'est-à-dire des dérivés de prix). Ce niveau comprend notamment les titres à revenu fixe, les placements à court terme et les contrats de change à terme.

Niveau 3 : Les données non observables. Il y a peu ou aucune opération sur le marché. Les données utilisées pour évaluer la juste valeur nécessitent que la direction exerce son jugement ou fasse des estimations, et ce, dans une large mesure.

La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, l'instrument est reclassé au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas il est classé au niveau 3. Pour la période close le 30 juin 2024 et l'exercice clos le 31 décembre 2023, les Fonds n'ont effectué aucun transfert important entre les niveaux 1, 2 et 3.

Le tableau suivant classe les instruments financiers du Fonds en fonction de la hiérarchie des justes valeurs.

Actifs et passifs à la juste valeur au 30 juin 2024	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actions	759 317 133	—	—	759 317 133
Options vendues	(1 108 468)	—	—	(1 108 468)
Total	758 208 665	—	—	758 208 665

Actifs et passifs à la juste valeur au 31 décembre 2023	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actions	715 521 521	—	—	715 521 521
Placements à court terme	—	9 959 300	—	9 959 300
Options vendues	(1 090 889)	—	—	(1 090 889)
Total	714 430 632	9 959 300	—	724 389 932

Life & Banc Split Corp. — Rapport intermédiaire 2024

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

30 juin 2024 et 2023

12. IMPÔTS SUR LE REVENU

Aux 31 décembre 2023 et 2022, le Fonds n'avait aucun report prospectif de pertes en capital et aucun report prospectif de pertes autres qu'en capital.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Comité d'examen indépendant

Raj Kothari, B. Comm., M.B.A.,
FCPA/FCA

Patricia Meredith, B. Math.,
M.B.A., Ph. D., FCPA/FCA

Ken S. Woolner, B. Sc., P.Eng.

Administrateurs et dirigeants du gestionnaire

Mark A. Caranci, B. Comm., CPA, CA
Administrateur, président et
Chef de la direction

Christopher S.L. Hoffmann, LLB, M.S.
Administrateur

Raymond R. Pether, B.A., M.B.A.
Administrateur

Ann P. Wong, B.A., M. Acc., CPA,
CA, CFA
Administratrice, chef des finances
et chef de la conformité

Laura Lau, B. Sc. (avec distinction),
CFA, DMS
Chef des placements

Christopher Cullen, B. Sc., M.B.A., CFA
Premier vice-président

Michelle L. Tiraborelli, B. Sc., M.B.A.
Première vice-présidente

Michael D. Clare, B. Comm.
(avec distinction), CPA, CA, CFA
Premier vice-président
et gestionnaire de portefeuille principal

Kathryn A.H. Banner, B.A., M.A.
Première vice-présidente
et secrétaire générale

Manith Phanvongsa, B.A.
Premier vice-président

Agent des transferts

Compagnie Trust TSX

Dépositaire

Compagnie Trust CIBC Mellon

Auditeur

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Site Web

www.bromptongroup.com